

La ville d'Écully



FLASH ACTUALITÉ

Tous les élèves accueillis à partir du jeudi 11 juin

Vu la situation sanitaire et après concertation avec l'Éducation nationale, il a été décidé le retour à l'école pour les enfants de tous les niveaux de maternelle, dès le 11 juin.

La Ville met également en place pour tous les écoliers, le dispositif "2S2C" afin d'assurer leur accueil par des agents de la Ville, de 8h30 à 18h, les jours où ils ne peuvent être accueillis en classe.

Publié le 03 juin 2020

Détail du fonctionnement de la scolarisation des enfants et du dispositif "2S2C" dans le courrier ci-dessous, adressé à l'ensemble des parents d'élèves.



Écully, le 4 juin 2020

Objet : Accueil de tous les élèves de la commune à partir du jeudi 11 juin

Madame, Monsieur,

Depuis la mise en place de la stratégie nationale de déconfinement, la Ville d'Écully travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de l'Éducation nationale.

Après une rentrée échelonnée pour l'élémentaire et les grandes sections de maternelle, **c'est l'ensemble des élèves de la commune qui sera accueilli à partir du jeudi 11 juin.**

En effet, compte tenu de la situation sanitaire et après concertation avec l'Éducation nationale, **il a été décidé le retour à l'école pour les enfants de Petite Section Moyenne Section de Maternelle, à compter du jeudi 11 juin** (inscription auprès des directeurs d'écoles au plus tard le lundi 8 juin à 12h).

Afin de respecter le nombre maximum réglementaire de 15 élèves par classe élémentaire et de 10 élèves en maternelle, une rotation de l'effectif par demi-classe sera mise en place. Ainsi, les enfants iront en classe 1 ou 2 jours par semaine, selon les possibilités d'accueil.

Les directeurs d'écoles se tiennent à votre disposition pour vous apporter des éléments d'informations complémentaires.

Mise en place du dispositif « Sport Santé Culture et Civisme »

Afin d'assurer l'accueil des enfants sur l'ensemble du temps scolaire hebdomadaire, la Ville d'Écully met en place le dispositif « 2S2C » - Sport Santé Culture et Civisme - initié par le Ministère de l'Éducation nationale.

Ce dispositif permet la prise en charge des élèves de 8h30 à 18h, les jours où ils ne peuvent pas être accueillis en classe. Des agents de la Ville et des encadrants associatifs leur proposeront des activités sportives et culturelles, toujours par groupe de 15 enfants maximum, au Centre Sportif et de Loisirs (4 rue Jean-Rigaud).

Mairie d'Écully - 1 Place de la Libération - CS 80212 - 69134 Écully Cedex

Tél : 04 72 18 10 06 - Fax : 04 72 18 10 19

Courriel : cabinetdumairie@ville-ecully.fr - Site internet : www.ecully.fr

Cet accueil gratuit, uniquement destiné aux enfants ayant repris l'école, débute dès le jeudi 11 juin. Un service de restauration payant sera assuré.

Une demande d'inscription par mail doit être faite au préalable à l'adresse suivante : accueil2s2c@ville-ecully.fr au plus tard le lundi 8 juin à 12h.

Rappel de l'organisation des temps périscolaires

La garderie du matin reste suspendue jusqu'à la fin de l'année scolaire. Un accueil assuré jusqu'à 18h pour les enfants habituellement inscrits à « l'étude du soir ».

La restauration scolaire est assurée et réorganisée (prise des repas échelonnée groupe, service au restaurant scolaire ou en pique-nique, nombre d'enfants limité table...).

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne pour les enfants qui fréquentent l'école. La demande d'inscription par mail doit être faite au préalable à l'adresse suivante : inscriptions@ville-ecully.fr.

Afin de garantir la sécurité des enfants et des personnels, toutes les écoles de la commune et le Centre Sportif et de Loisirs disposent du matériel sanitaire et des équipements indispensables : savon, essuie-mains jetables, masques pour les adultes, aménagement des espaces...

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Yves-Marie UHLRICH

Maire d'Écully

Conseiller régional Auvergne - Rhône-Alpes



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération
CS 80212
69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h
Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser